l'Université Laval.

AFFRANCHI PAR L'ÉDITEUR

VOL. XI. MANITOBA No. 8

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 21 JUILLET 1881

LE

Cathologue Illustre de Vick.

—(o)—

Pour 1881, 120 pages, 600 gravures, 1 gravure en couleur avec la description des plus belles fleurs et plantes et la manière de les cultiver. Prix 10 centins.

VICK'S FLOWER AND VEGETABLE GARDEN 175 pages, 6 gravures en couleur, 500 gravures, 50 centins broché, relié en toile $1.00, en anglais et en allemand.

VICK'S ILLUSTRATED MONTHLY MAGAZINE 32 pages, 1 gravure en couleur à chaque numéro et plusieurs autres gravures. Prix pour un an $1.25 : 5 copies pour $5.00. 1 copie comme échantillon 10 centins ou 3 copies pour 25 centins. Adressé :

JAMES VICK,
Rochester, N. Y.

10 février 1881.

M. E. ROY,

EPICIER,

VIS-A-VIS DU MAGASIN DE

STOBART, EDEN & Cie,

GRANDE RUE, WINNIPEG.

—o—

M. E. ROY informe ses nombreuses pratiques et tout le public, qu'il tient un magasin d'Epiceries de première classe. Aussi des Liqueurs choisies qu'il vendra à des prix qui défient toute compétition.

Pour le Carême :—Plusieurs espèces de poissons frais et salé venant de la Province de Québec.

N'oubliez pas d'aller visiter son magnifique magasin, porte voisine de la Banque Impérial.

M. E. ROY.

m-6m-8

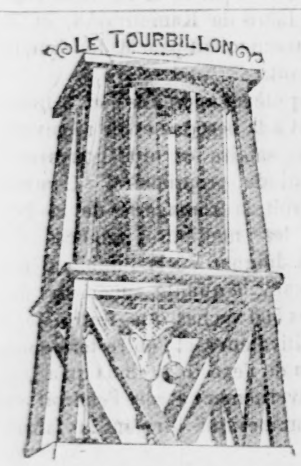

UN GRAND PROGRES!

Nouveau par sa nature et pratique dans ses resultats.

Un Nouveau Moulin a Vent.

(Le Tourbillon)

Se vendra à toutes les compagnies de chemin de fer pour pomper l'eau, scier le bois, etc.

Se vendra à tous les cultivateurs pour battre, moudre, etc.

Se règle de soi-même, et est ainsi fait qu'il peut utiliser les vents les plus violents.

Quiconque veut établir des manufactures ou *Spéculer* fera bien d'examiner cette invention.

BREVETS A VENTRE

Pour aucune partie du Canada, ou des Etats-Unis.

S'adresser pour les détails à

NAPOLÉON PRINCE.
St. Boniface, Man.

15 m..

STOBART, EDEN ET CIE.

NOUVEAUTES ! NOUVEAUTES !

SAISON D'ETE.

Etoffes à Robe, Costumes pour Dames, Soie,
Satin, broché et uni, Cachemires, noir et couleur,
Indiennes Françaises et Américaines.
Grand assortiment de corsets, Gants de kid pour Dames et enfants, Bas en soie, fil et coton.

Mouchoirs en dentelle | Mouchoirs en soie
do brodés | do en toile
do de Paris | do piqués en surjet.

CEINTURES AVEC BOURSE,
PAURONS ET PANTOUFLES,
CHEMISES, BLANCHES ET DE COULEUR POUR HOMMES,
CORPS, CAMISOLES,
CALEÇONS, BAS,
GANTS, FIL ET SOIE.

Cretonne ! Cretonne !

Toujours en Magasin un assortiment complet d'articles pour hommes.

TWEEDS ! TWEEDS ! TWEEDS !

STOBART, EDEN & CIE.

Vulcan Iron Works,

MAPLE STREET, POINTE OUGLASS,

A l'Est de la Grande Rue,

WINNIPEG.

—o—

J'ai l'honneur d'annoncer au Public que mes Fabriques sont Maintenant pretes, et que je suis prepare a fabriquer toutes sortes d'ouvrages en Fer, Acier, Cuivre, aussi

Fonte de toutes espèces,

Ouvrages de forge de toutes sortes.

Engin, Chaudiere et autres Machineries,

Boulons de toute grandeur,

Posage de Tubes,

Réparations de Moulins, Etc., Etc.

L'ouvrage est fait par des machineries neuves des dernières et meilleures patentes.

Les boutiques sont parfaitement équipées, les employés sont des ouvriers de première classe, et satisfaction sera donnée dans n'importe quel ouvrage entrepris

F. H. BRYDGES.

M24-m

Bottes ! Bottes !

—o—

Chaussures, Chaussures.

—o—

Nous avons l'honneur d'informer les citoyens de St. Boniface, de Winnipeg et de la campagne que nous avons le magasin le plus considérable de Chaussures de toutes sortes pour hommes, femmes et enfants, qui se soit encore vu dans la Province,

LE TOUT AU PLUS BAS PRIX.

Notre assortiment de toute espèce de Cuirs pour harnais, pour voituriers, et d'outils de cordonnier est des plus complets. Valises, Porte-manteaux en quantités considérables.

On parle Français dans notre Etablissement.

Nous Sollicitons une Visite.

N. B. ZINKAN, & CIE.

Winnipeg, 235 Grande Rue, 2 portes au Sud de la Banque de Montréal.

12m-1881-6m

La Boule Rouge.

—o—

Marchandises Nouvelles

—o—

Les personnes désireuses de se procurer des HARDES FAITES, CHEMISES, COLS ET FAULX COLS, LINGE DE CORPS, CHAPEAUX, Etc., ne devront pas manquer d'aller au magasin de la Boule Rouge. Les marchandises sont nouvelles, des mieux choisies et à très-bas prix. Les mères de famille devront venir examiner nos habillements d'enfants. Le tout confectionné dans les derniers goûts et des mieux choisis.

SOUVENEZ-VOUS DE LA "BOULE ROUGE,"

249 Grande Rue, Winnipeg.

21m-81

LE "METIS."

Jeudi, 21 Juillet 1881.

LA NATIONALITE.

C'est à force d'enseigner à la jeunesse allemande sur les bancs de l'école que la race germanique était la première de l'Europe dans les arts, les sciences et l'industrie que les chefs de cette nation ont préparé de longue main et amené la réalisation de l'unité de l'Empire prussien.

Les italiens ont eu le bon esprit d'adopter cette méthode; et les livres dans lesquels le bambin du Piémont, de la Lombardie, des Etats de Rome, de Naples et de la Sicile apprend à lire chez l'instituteur de son vilage, enflamment son jeune esprit par le récit des temps héroïques et des gloires de son pays. Il s'entend dire sur tous les tons que le peuple italien est le premier du monde, et il grandit avec cette idée qui le rend fier de sa nationalité et la lui rend chère pour toujours.

Il y a quarante ans, un parti de jeunes hommes enthousiastes, sincèrement épris de leur pays, que l'Angleterre écrasait et martyrisait depuis deux siècles, voulurent sonner le réveil de l'idée nationale dans l'Irlande. O'Connell venait d'obtenir l'émancipation religieuse; Davis, Duffy, Dillon, Smith O'Brien, groupés autour du grand patriote, se mirent à travailler à l'émancipation nationale. Leur premier soin fut de relever le pauvre fermier irlandais à ses propres yeux en lui apprenant l'histoire de ses aïeux, l'histoire des saints, l'histoire des héros, l'histoire des gloires en tout genre de son pays.

Sans doute, le succès ne couronna pas ces beaux et nobles efforts, en ce sens que l'Angleterre persista à refuser à l'Irlande son autonomie législative: mais la publication intelligente et la diffusion incessante parmi le peuple irlandais de petits livres à bon marché qui lui enseignaient les grandeurs de sa nationalité firent renaître partout l'idée nationale, et ce fut là un immense et magnifique succès.

Aujourd'hui, l'irlandais croit à lui même, il croit à sa nationalité, il en fête les dates mémorables, et il force l'Angleterre à lui accorder justice degré par degré.

Nous serions bien aveugles si nous ne profitions pas de ces éclatantes leçons que nous donne l'histoire contemporaine. Nos livres élémentaires ne parlent pas assez à l'enfant canadien français de la supériorité de sa race, des beautés de l'histoire de son pays et des gloires de sa nationalité. L'instituteur devrait exciter l'enthousiasme dans ces jeunes cœurs pour tout ce qui est beau, grand, vertueux, juste, et lui proposer plus souvent des modèles tirés de l'histoire du Canada. Sans lui inspirer du dédain pour les races qui l'entourent, on devrait lui donner de la fierté nationale en lui démontrant que ses compatriotes sont en général plus instruits, plus laborieux, plus attachés au devoir, plus policés, et tout aussi habiles sinon plus dans la politique le commerce, l'industrie et l'agriculture que n'importe quel autre groupe national. Nous sommes supérieurs aux autres par notre éducation, par nos vertus domestiques, et par notre amour dé la philosophie et des beaux arts: nous sommes le seul peuple du continent américain qui ait une nationalité propre sans attache directe avec aucune autre.

Nous ne prenons pas assez de soin de vanter dans nos écoles les beautés incomparables de la langue française; nous attendons trop tard Pour prêcher la pureté de l'idiome Eplucher le français d'un journal est besogne facile et assez triste: si vous voulez qu'on écrive bien, enseignez mieux la grammaire dans les écoles. Comment faire aimer une langue que vous n'enseignez pas ou que vous enseignez mal?

Oui, vraiment, nous devrions faire plus de patriotisme dans les écoles nous devrions élever d'avantage nos enfants dans le culte de tout ce qui fait la vie, la force et la grandeur de la nationalité; ils apprendraient ainsi à se respecter davantage, à être fiers de leur race, à ne céder le pas à qui que ce soit sur le terrain national, et à prendre leur place naturellement et sans effort dans le partage des droits des devoirs de la hiérarchie sociale et politique.

Le Protestantisme et Zola.

Emile Zola, qui est devenu un des collaborateurs du *Figaro*, pratique des éreintements un peu à droite et à gauche. Il a débuté en faisant une charge à fond de train contre ses amis les républicains, accusant son parti d'être un ramassis de nullités, et il terminait sa diatribe par ces mots: "Danton disait qu'il faudrait les têtes de dix mille aristocrates pour fonder la république, moi je prétends qu'il faudrait celles de dix milles imbéciles républicains."

Il y a quelques semaines, c'est aux protestants que Zola s'attaquait. Il fait du protestantisme un tableau des plus sombres. Suivant Zola, le protestantisme n'est qu'une barrière au progrès de l'esprit humain, quelque chose de parfaitement illogique, un ensemble de croyances et d'influence de nature à rendre le peuple bête et à arrêter tout élan littéraire. Voyez l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis; ils ne sont plus rien comme littérature.

Cet article de Zola n'a pas manqué de faire sensation et lui a valu une bordée de réponses de tous les camps protestants. Zola fait à ses contradicteurs une réplique des plus vives qui ne calmera certes pas leurs blessures. Nous en citerons quelques extraits pour donner une idée du genre de Zola comme polémiste. Rappelant en ce moment son premier article, il continue:

Je croyais pourtant m'être exprimé clairement. J'ai dit qu'à notre époque, après avoir déterminé toute une évolution humaine avec un éclat incomparable, les protestants se sont fatalement emprisonnés dans une formule religieuse, et que, dès lors, ils piétinent sur place, s'appauvrissent de jour en jour, deviennent des réactionnaires d'autant plus dangereux et implacables, qu'ils ont la prétention d'avoir délivré à jamais le monde. J'ai ajouté qne, par là même, leur influence sur la littérature est détestable, qu'ils la réduisent au train-train étroit de leur culte, aux besoins de leur propagande, en lui défendant l'étude exacte et complète de l'homme. Certes, il y a exceptions; mais il faut prendre les littératures contemporaines dans leur ensemble. Par exemple, étudiez le théâtre et le roman en Amérique, en Angleterre, en Allemagne; la moyenne en est très basse, tout cela est gris, fade, sans progrès possible; et la raison en est, je le répète, que l'étude sincère des passions n'y est pas permise. Les sciences marchent, lorsque les lettres sont immobilisées; l'Angleterre a un Darwin, et elle ne peut avoir un Balzac. Selon moi, la faute en est au protestantisme.

Après avoir développé ce qui précède, Zola, s'en prend à un correspondant de Genève. Voyons comme il le traite:

Il est vrai que le correspondant de Genève affirme que les protestants sont les prisonniers de la science. Mon rêve d'un Calvin du positivisme le fait sauter de surprise, et il nous apprend qu'en Suisse des gens de bonne volonté enseignent quotidiennement les sciences au peuple. Allons donc! monsieur, nous les connaissons, vos sciences! On les fabrique dans les officines pieuses d'où sortent ces millions de brochures ineptes dont vous inondez le monde. Depuis quinze jours, il en pleut chez moi, mêlées aux lettres d'injures. Vous ne démontrez pas un théorème de géométrie, sans l'appuyer d'un verset sacré; vous ne permettez pas à deux gaz de se combiner, sans leur adresser d'abord des exhortations morales. Vos sciences sont des sciences ramenées aux dogmes, réduites au texte de la Bible. Quand une vérité dépasse, vous la sabrez. Et, d'ailleurs, ce ne sont pas des savants que vous voulez faire, ce sont des fidèles. La propagande est par-dessous. Laissez-nous donc tranquilles, avec toute cette cuisine hypocrite, avec cet air de vouloir affranchir l'intelligence humaine, pour la cadenasser en suite dans la froideur humide de vos temples!

Plus loin, il revient au correspondant de Genève et se déchaîne de nouveau contre le protestantisme avec une force terrible:

Mais il faut voir la désinvolture du correspondant de Genève. Il joue de la Bible comme une muscade sans parvenir, il est vrai, à l'escamoter: "La Bible, dit il, n'est plus qu'un document, pleinement accepté par les uns, librement discuté par les autres," Je le veux bien, surtout si l'on ajoute que, pour une virgule déplacée, les sectes différentes se damnent avec des raffinements de tortures. Seulement, la Bible reste quand même, pas une secte ne la supprime; et, dès lors, les sectes sont bien réellement enfermées dans la Bible, dans un document révélé, extra scientifique. Ce sont si l'on veut des prisonnières qui ont la liberté de jouer à pigeon vole dans leur préau, petit jeu qui se termine toujours fort mal, par de gros mots et des giffles.

La vérité est que le pullulement des sectes est la plaie douloureuse des protestants. Ils tâchent de tourner cela en libéralisme, ils affectent d'être fiers et ravis de ce résultat de la liberté d'examen; mais, si on les touche à cette place, ils crient tout de suite de soufirance. C'est, comme je l'ai dit, qu'ils sentent très bien leur état transitoire, entre le catholicisme immuable et les vérités scientifiques qui s'élargissent. L'Eglise catholique est logique; elle s'est murée dans ses dogmes, elle s'oppose à toute évolution humaine; sa puissance et sa grandeur sont-là. Les églises protestantes, au contraire sont emportéas par un continuel illogisme, ayant posé en principe la liberté d'examen, et la refusant ensuite en dehors de la Bible. La science arrive, examine ce document divin, déclare qu'elle ne peut en tenir compte. Dès lors, voilà trois groupes en présence: les catholiques qui n'admettent en aucun cas l'examen, les savants qui l'exigent partout et toujours, et entre eux les protestants qui le veulent bien, mais dans de certaines conditions et jusqu'à un certain point. Evidemment, ces centres gauche doivent disparaître.

Zola est loin d'être catholique, cependant, comme on a pu le voir tantôt, il ne peut s'empêcher de rendre hommage à l'Eglise. Au fait, pour lui, c'est la seule religion admissible. Il le dit clairement.

Il est dur, je le sais, après avoir été le progrès d'être la réaction. De là, la colère des protestants qui se coupent aujourd'hui à cette arme de la liberté d'examen, dont le tranchant, tout neuf au seizième siècle, faisait leur force. Ils voudraient la mettre au fourreau; mais elle est sortie, et il faut bien qu'elle fasse sa besogne. Terrible besogne qui s'étend toujours, qui rase la plaine, qui ne laisse rien debout des antiques documents. Si vous n'êtes pas catholiques, faites vous libres-penseurs, car être protestants ne signifie plus rien, à cette heure d'enquête positive et expérimentale.

L'auteur de l'*Assommoir* voit dans le protestantisme un ennemi de la France. La guerre de 1870–71 est pour lui une guerre de religion autant qu'une guerre de races. On sera frappé du singulier mot de la fin de son article;

Je ne sais plus, dans quelle feuille obscure, un rédacteur inconnu m'a accusé de vouloir rallumer les guerres de religion. Il faut une cervelle singulièrement fumeuse et détraquée pour avoir découvert cette belle chose dans mon premier article. Si quelqu'un rêvait une pareille guerre, en tout cas, ce ne serait pas nous. J'en trouve la pensée et même la menace dans presque toutes les lettres d'injures que j'ai reçues. Oui, c'est le protestantisme qui gronde à nos frontières; c'est lui qui exige l'empire du monde, c'est lui qui parle de supprimer la France comme un ulcère, pour la santé de la vieille Europe. Il y a deux ennemis chez nous: le catholicisme et la révolution: de là son acharnement. *Les victoires de la Prusse ont été des victoires protestantes.*

NOUVELLES DU CANADA.

La *Gazette de Sherbrooke* fait entendre que Sir A. T. Galt posera sa candidature à Sherbrooke, en remplacement de M. Brooks, qui sera probablement nommé juge d'ici à peu de temps.

—

Nous avions raison, dit le *Travailleur*, de protester contre la fausse assertion que Guitteau l'assassin du président Garfield, est Canadien-français. Son frère, qui demeure à Boston, publie une lettre dans laquelle il affirme que sa famille a émigré dans les colonies anglaises pendant le règne de Louis XIII immédiatement après le siège de Larochelle. La famille Guitteau descend des Huguenots et n'a conservé de français que le nom.

—

On croit, dit la *Minerve*, que le recensement démontrera que la population française du Canada s'est considérablement augmentée dans la dernière décade, nonobstant les pertes causées par l'émigration. On paraît être aussi d'opinion que l'augmentation de la population des provinces maritimes a été surtout causée par le développement de la race acadienne, qui, on le sait, est encore plus considérable que celui des canadiens français. Ce qui n'est pas peu dire, étant donnés nos moyens de multiplication.

—

On lit dans le *Courrier du Canada*:

TERRACE FRONTENAC.—Nous félicitons M. Chouinard d'avoir eu le couaage à la séance du conseil de ville, d'employer le mot *Frontenac* pour désigner la terrasse au lieu de *Dufferin*. Il y en a déjà suffisamment des *Dufferin*, et puis des *Louise* et des *Princesse*, il y en a même trop de ces appellations-là, il faudra tôt ou tard en supprimer quelques-unes."

Notre confrère du *Courrier du Canada* a mille fois raison et il serait à désirer que l'exemple de l'échevin de Québec fut suivi.

Beurreries et fromageries.

Nous lisons dans le *Courrier du Canada* du 7:

Nous avions fait à nos lecteurs la promesse que nous publierions le rapport de M. le directeur de l'agriculture, adressé à l'honorable M. Chapleau, premier ministre, et nous venons aujourd'hui remplir une partie de cette promesse.

Le rapport assez détaillé touche à trois questions vitales de notre agriculture; la production de la viande, du beurre et du fromage. L'on se rappelle que le gouvernement avait annoncé à l'ouverture des Chambres que l'étude des questions agricoles serait une de celles auxquelles il se proposait de donner le plus d'encouragement.

Et comme de la théorie à la pratique il n'y a pas une grande distance à franchir, le gouvernement-Chapleau dont les membres sont mus par beaucoup de dévouement à la classe agricole, a institué à St. Denis de Kamouraska une beurrerie et fromagerie modèle. Les capitaux sont fournis par M. le Dr Rossignol de St. Louis de Kamouraska, et le gouvernement paie M. Jocelyn, le fabricant.

Cinq élèves apprentis sont actuellement à la besogne et ne reçoivent aucun salaire ni du gouvernement ni du propriétaire. Comme on le voit, la fromagerie de St-Denis a les meilleures chances de succès. Joignez à cela l'habileté du fabricant, la qualité supérieure du lait des 500 vaches que fournissent les cultivateurs, et l'on restera convaincu de l'excellent choix qu'a fait le gouvernement et de l'endroit et des hommes qui dirigent la fabrique.

Pour faire comprendre à nos lecteurs toute l'importance de l'industrie du beurre et du fromage, telle que nous la comprenons, qu'il nous suffise de citer la partie suivante du rapport de M. E. A. Barnard. Il touche la vraie note, et nous espérons que sa parole autorisée sera bien accueillie.

" Mais nous devons posséder, actuellement, un million de vaches laitières; et nos cultivateurs pourraient facilement en tripler le nombre du moment qu'ils sauraient tirer de la production laitière un meilleur profit. Il est également certain que nos vaches peuvent facilement doubler leur rendement, et, en certains cas, le tripler, au moyen d'une alimentation plus généreuse et là plus rémunérative. Cependant, dans l'état actuel de notre agricul-

ture, la production du beurre, pour les marchés locaux et pour l'exportation, doit être de 33 millions de livres, ou l'équivalent en fromage. En estimant le beurre à 15 cents la livre, seulement, c'est donc environ 5 millions de piastres par année que nos cultivateurs obtiennent de leur laiterie. C'est cette somme qu'il nous est facile de doubler, et dans quelques années, décupler, tout en transformant notre agriculture, mais sans secousse, et sans changements radicaux, je dirais presque : sans que la routine s'en doute !

"Mais en doublant les revenus actuels de nos laiteries, nous augmentons dans des proportions égales toutes les récoltes de nos champs Des troupeaux plus productifs donnent des engrais plus riches et plus abondants. Ceux-ci, à leur tour, augmentent les rendements des prairies et de pâturages, auxquels succèdent des récoltes de grains plus considérables, sans augmentation de travaux et de dépenses.

"En développant notre laiterie c'est donc la fortune du cultivateur qui prendra graduellement la place de la gêne, du découregement, de la misère, du dépeuplement par l'émigration de nos campagnes.

"Il est malheureusement établi que, faute de connaissances et de soins, les beurres de cette province n'obtiennent guère plus du tiers de ce que produisent les meilleurs beurres sur les marchés européens.

"Quant à nos marchés locaux, on voit tous les jours des beurres fins qui valent et se vendent régulièrement le double du prix qu'on obtient pour la grande masse des beurres offerts en vente.

"Les chiffres suivants, tirés des mercuriales anglaises, prouvent ces faits à l'évidence. Ainsi, quand les beurres du Danemark et de la Norvège sont cotés de 140 à 160 chelins sterling par 112 livres, les beurres de fabriques américaines, sont cotés de 110s. à 135s. par 112 livres, ceux dits de Kamouraska, de 60s à 75s. par 112, et encore y a-t-il des quantités considérables qu'il faut vendre pour graisse de roues.

"Quant aux quelques fabriques de beurre établies dans notre province, il est admis qu'elles obtiennent environ le double du prix des beurres ordinaires sur nos marchés. On voit par là combien il importe d'aider l'établissement de fabriques de beurre le plus possible."

Nouvelles Locales

—La poussière à Winnipeg était étouffante ces jours derniers.

—La prison municipale de St. Boniface regorgeait d'ivrognes ces jours derniers.

—On annonce une soirée d'orgue—*Organ recital*—à Trinity church par le Dr Maclaghan, pour demain soir.

—Le R. P. Hugonard O.M.I., du Lac Qu'Appelle est ici depuis samedi; il retourne cette semaine.

—Les exercices de la neuvaine à la *bonne* Ste. Anne commencés lundi dernier à la Cathédrale par le zélé Messire Dugast sont très-suivis ; c'est mardi prochain, 26, la fête de cette grande sainte.

—Le Gouverneur-Général arrivera à Winnipeg le 30 juillet courant et se rendra sur le champ à Silver Heights. On sait que Son Excellence a pris la route de la Baie des Tonnerres et du tracé du chemin de fer Pacifique canadien pour venir ici.

—La compagnie de milice volontaire de St. Boniface s'exerce presque tous les soirs depuis plus de deux semaines. La moyenne d'assistance est très-élevée, et les hommes sous la direction de leurs officiers font des progrès très-rapides. L'inspection aura lieu mercredi prochain.

—Le contrat de la construction du pont entre St. Boniface et Winnipeg a été donné jeudi dernier à une compagnie américaine. Tous les ouvrages sont de fer, et les piliers de même ; on a adopté le système des piliers tubulaires. Le coût sera de $94.000, et le pont sera livré à la circulation le premier mars prochain.

—Il y a divergence d'opinion parmi les gens de Winnipeg sur le genre de réception qui sera faite au Gouverneur-Général. Les uns ne veulent rien faire, pendant que d'autres parlent de consacrer des sommes folles à des réjouissances publiques. Le conseil de ville doit se réunir ce soir.

Le marquis de Lorne part aujourd'hui même de Collingwood ; il sera à la Baie des Tonnerres le 25.

La princesse ne l'accompagne pas : elle est en Angleterre.

—On travaille dans quelques-unes des rues de St. Boniface depuis lundi dernier. Il nous semble que ces travaux devraient se faire d'abord dans les rues les plus fréquentées, par la raison toute simple que c'est là que le besoin s'en fait sentir. A propos, quand le conseil se propose-t-il de réparer le trottoir de l'avenue Provencher ? La condition de ce trottoir est des plus déplorables. Lorsque ce trottoir était entretenu par un particulier, personne n'y courrait risque de se tordre le cou : aujourd'hui, c'est tout le contraire.

—Messire Provençal, curé de St. Césaire et chanoine honoraire du Chapître de St. Hyacinthe, Messire Paré, curé de l'Ange Gardien, du même diocèse et Messire Audette, chargé d'une mission dans le diocèse de Plattsburgh, ont été ces jours derniers les hôtes de Monseigneur l'Archevêque. Condisciple et ami intime de Mgr. Taché, Messire Provençal a été enchanté du pays, ainsi que ses compagnons. Plusieurs citoyens de St. Boniface sont allés leur faire visite et sont revenus charmés de l'esprit et de l'aménité de ces visiteurs distingués. Dimanche dernier, Messire Provençal a fait le sermon à la grand'messe qui a été très-goûté: Messire Paré a chanté la messe, et Messire Audette les vêpres dans l'après-midi. Ils sont partis mardi matin peur retourner dans leurs foyers en passant par les lacs.

—St. Boniface aura un aqueduc avant Winnipeg. Mgr. Taché a donné, il y a deux semaines, à M. T. Bertrand le contrat de la construction d'un aqueduc qui devra approvisionner le nouvel édifice du Collége St. Boniface, le palais archiépiscopal, l'Eglise, le pensionnat, le Couvent, et plusieurs maisons particulières. On conçoit l'utilité d'un pareil service en cas d'incendie. M. Payette a le contrat du creusage et des travaux de maçonnerie.

L'habilité de M. T. Bertrand comme ingénieur et mécanicien, l'expérience et l'activité de M. Payette sont autant de garanties de la parfaite exécution des travaux et du succès de l'entreprise.

Monseigneur Taché, en fesant construire le premier Aqueduc dans Manitoba, donne une nouvelle preuve de sa puissante initiative et de son amour éclairé du progrès en tout genre.

Ministère de l'Intérieur

OTTAWA, 25 mai 1881.

Vu que les circonstances ont fait voir la nécessité d'apporter certains changements au système suivi par le gouvernement dans l'administration des terres fédérales, —avis public est donné par le présent :—

I. Les réglements du 14 octobre 1879 ont été rescindés par arrêté de Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, le 20e jour de mai courant, et remplacés par les règlements suivants, concernant la vente de terres propres à la culture :

2. Les sections portant des numéros pairs situées dans la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, c'est-à-dire, dans un rayon de 24 milles de chaque côté de la ligne du dit chemin de fer, à l'exceptien de celles qui pourraient être réservées comme lots à bois pour les colons sur des terres de prairie dans la dite zone, ou dont le Gouverneur en conseil pourra spécialement disposer—seront affectées exclusivement aux établissements (homesteads) et aux préemptions. Les sections portant des numéros impairs en dedans de la dite zône sont des terres du chemin de fer Canadien du Pacifique, et ne peuvent être acquises que de la compagnie.

3. Les terres affectées aux préemptions en dedans de la dite zone de 24 milles de chaque côté du chemin de fer Canadien du Pacifique, inscrites jusqu'au 31e jour de décembre prochain inclusivement, seront vendues au taux de $2,50 par acre ; quatre dixième du prix d'achat, portant intérêt au taux de six pour cent par année, seront payés en six versements égaux annuels à compter de la dite date, avec intérêt au taux susdit sur telle partie du prix d'achat qui restera impayée de temps en temps, payable avec chaque versement.

4, A compter du 31e jour de décembre prochain, le prix restera le même—c'est-à-dire $2.50 l'acre—pour les préemptions dans la dite zone, ou dans la zone correspondante de tout embranchement du dit chemin de fer, mais ce prix sera payé en une seule somme à l'expiration de trois ans, ou plus-tôt, selon que le réclamant aura acquis un titre à son quart de section d'établissement.

5. Les terres fédérales, appartenant au gouvernement, dans un rayon de 24 milles de toute ligne projetée de chemin de fer, reconnue par le ministre des chemins de fer, et dont il aura donné avis dans la Gazette officielle comme etant une ligne projetée de chemin de fer, seront vendeus au prix et conditions ci-dessous :—Les terres dites de préemptions seront vendues au même prix et aux mêmes conditions que ceux spécifiés dans le précédent paragraphe, et les sections impaires seront vendues à $2,50 l'acre, comptant.

6. Dans tous les townships ouverts à la colonisation dans Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, en dehors de la dite zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, les sections paires, à l'exception des cas prevus dans la clause deux de ces réglements, pour les établissements (homesteads) et les préemptions, et les sections impaires à la vente comme terres publiques,

7. Les terres désignées comme terres publiques seront vendues à un prix uniforme de $2 l'acre au comptant, excepté dans certains cas spéciaux où le ministre de l'intérieur,—en vertu des dispositions de la section 4 de l'acte modifiant l'Acte des terres fédérales passé à la dernière session du parlement,—pourra retirer de la vente et de la colonisation ordinaires certaines terres propres à la culture lorsqu'il le jugera à propos et les offrir en vente à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, et dans ce dernier cas la mise à prix de ces terres sera de $2 l'acre.

8. Les terres de préemption en dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique seront vendues prix uniforme de $2 l'acre, payable en une seule somme à l'expiration de trois ans à compter de l'inscription, ou plus tôt, selon que le réclamant aura acquis un titre à son quart de section d'établissement (homestead).

9. Les dispositions de la clause 7 ne s'appliqueront pas aux terres situées dans la Province de Manitoba ou dans les territoires du NordOuest au nord de la zone cenfermant les terres du chemin de fer du Pacifique, où une personne étant réellement établie sur une section impaire aura le privilège d'acheter une etendue de 320 acres de telle secion, mais pas plus, au prix de $1,25 l'acre, au comptant ; mais il lui faudra avoir résidé réellement pendant trois ans sur cette terre avant d'obtenir des lettres patentes.

10. Les prix et conditions de paiement des sections impaires et des préemptions, ci-dessus énoncés, ne s'appliqueront pas aux personnes qui se seront établies dans aucune des zones décrites dans les dits règlements du 14 octobre 1879, —rescindés par les présentes,—mais qui n'ont pas obtenu d'inscriptions pour leurs terres, et qui pourront établir leur droit d'acheter ces sections, selon le cas, au prix et aux conditions fixés respectivement par les dits règlements.

Bois pour les Colons.

11. Dans les townships de prairie le système de lots à bois sera continué,—savoir, les colons n'ayant pas de bois sur leurs terres, auront la permission d'acheter les lots à bois d'une étendue n'éxcédant pas 20 acres chacun, à un taux uniforme de $5 l'acre, payable comptant

12. Les dispositions du paragraphe immédiatement précédent s'appliqueront aussi aux colons sur les sections de prairie achetées de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans les cas où les seules terres à bois disponibles auraient été réparties sur des sections paires, pourvu que la compagnie du chemin de fer consente à agir dans le même sens lorsque le seul bois dans la localité se trouvera sur ses terres.

13. En vue de favoriser la colonisation en réduisant le prix des matériaux de construction, le gouvernement se réserve le droit d'accorder des licences de temps en temps en vertu des dispositions de "*l'Acte des terres fédérales*," pour couper du bois marchand sur toutes ses terres situées dans des townships arpentés, et toute occupation ou vente de terres dans les limites de ces licences, seront alors sujettes à leur opération.

Ventes de terres à des particuliers ou à des corporations pour des fins de colonisation.

14. Chaque fois qu'une compagnie ou un particulier demande des terres pour les coloniser, et est disposé à dépenser des capitaux pour construire des moyens de communication entre ces terres et des endroits déjà colonisés, et que le gouvernement est convaincu que cette compagnie ou cet individu est de bonne foi les sections impaires des terres en-dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou de la zone d'aucune de ses lignes d'embranchement, pourront être vendues à cette compagnie ou à ce particulier, pour moitié prix, soit $1 l'acre comptant Si les terres demandées se trouvaient situées dans la zone du chemin de fer Canadien du Paciûqut le même principe s'appliquera quant à une moitié de chaque section paire, c'est-à dire une moitié de chaque section poire pourra être vendue à la compagnie ou au particulier au prix de $1,25 l'acre payable comptant. La compagnié ou le particulier sera de plus protégé jusqu'au montant de $500, portant intérêt au taux de six pour cent jusqu'à parfait paiement, dans le cas d'avances faites pour placer des familles sur des établissemants, en vertu des dispositions de la section 10 des amendements à l'Acte des terres fédérales précités.

15. Toute telle transaction se fera aux conditions suivantes :

(*a*) Pour les terres situées en dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, la compagnie ou le particulier, selon le cas, devra, dans les trois ans qui suivront la date de l'arrangement avec le gouvernement, placer deux colons sur chacune des sections impaires et aussi deux colons sur des établissements (*homesteads*) sur chacune des sections paires comprises dans le projet de colonisation.

(*b*) Si les terres demandées se trouvent situées en dedans de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, la compagnie ou le particulier devra, dans les trois ans après la date de l'arrangement avec le gouvernement, placer deux colons sur la moitié de chaque section paire achetée en vertu des dispositions du paragraphe 14 ci-dessus, et aussi un colon sur chacun des deux quarts de section restant disponibles pour des établissements dans cette section.

(*c*) Si les auteurs du projet font défaut de placer le nombre prescrit de colons, dans le délai fixé, le Gouverneur en conseil peurra résilier le vente et le privilege de colonisation et reprendre possession des terres non colonisées, ou exiger le plein prix de $2 l'acre, ou $2,50 l'acre, selon le cas, pour ces terres, comme il sera jugé à propos.

(*d*) Qu'il soit bien compris que ceci ne s'applique qu'aux projets de colonisation des terres publiques par des imigrants de la Grande-Bretagne ou du continent européen.

Terres à pâturage

16. Le système énoncé plus bas s'appliquera aux demandes de terres pour des fins de pâturage, et avant de faire droit à aucune demande, le ministre de l'intérieur s'assurera que le requérant est de bonne foi et a les moyens de mener à bonne fin l'entreprise qui fait l'objet de la demande.

17. Le ministre de l'intérieur pourra de temps en temps, suivant qu'il le trouvera convenable, offrir à bail tels townships ou telles parties de townships propres à des fins de pâturage, à une mise à prix qu'il fixera, et les vendre au plus haut enchérisseur—la prime pour ces baux sera payée comptant lors de la vente.

18. Ces baux seront pour un terme de vingt un ans, et aussi en conformite des dispositions de la section huit de l'amendement précité de l'Acte des terres fédérales, passé à la dernière session du parlement.

19. L'étendue comprise dans un bail sera toujours proportionnée à la quantité d'animaux qui y seront gardés, à raison de dix acres de terre pour chaque animal ; si, toutefois, le locataire négligeait dans les trois ans à compter de la date du bail, de mettre le nombre voulu d'animaux sur la terre, ou si, subséquemment, il faisait défaut de garder un nombre d'animaux proportionné à l'étendue des terres affermées, le Gouverneur en conseil pourra résilier ce bail, ou en diminuer proportionnellement l'étendue.

20. En mettant le nombre voulu d'animaux dans les limites des terres affermées le locataire acquiert le privilége d'acheter et de recevoir des lettres patentes pour une quantité de terre comprise dans ce bail pour y construire les bâtiments nécessaires, n'excédant pas cinq pour cent de l'étendue des terres affermées, laquelle ne devra, en aucun cas, excéder 100,000 acres.

21. La rente payable pour une terre affermée, sera toujours au taux de $10 par chaque mille acres qu'elle renfermera, et le prix de la terre qui pourra être achetée pour la station à bestiaux mentionnée dans le paragraphe immédiatement précédent sera de $1,25 l'acre, payable comptant.

Paiements des terres.

22. Les paiements pour des terres publiques ainsi que pour des préemptions pourront se faire soit en argent, soit en scrip, soit en certificats de primes militaires ou de police, au choix de l'acheteur.

23 Les dispositions ci-dessus ne s'appliqueront pas aux terres qui ont quelque valeur comme emplacements de ville, ni aux terrains houillers ou autres terrains miniers ni aux carrières de marbre ou de pierre, ni aux terres sur lesquelles se trouveront des pouvoirs d'eau ; elles n'affecteront pas, non plus, les sections 11 et 29 dans chaque township, qui sont des terres d'écoles publiques, ni les sections 8 et 26, qui sont des terres de la compagnie de la baie d'Hudson.

J. S DENNIS,
Député du ministre de l'Intérieur.

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur général.

AVIS.

Des Soumissions cachetées et adressées au Commissaire des Sauvages, et endossées "Soumission pour Approvisionnemts" seront reçues à ce Bureau jusqu'à midi,

Jeudi, 14 Juillet, 1881.

Pour la livraison de Quatre Mille Sacs de fleur XXX et de Cent Cinquante Mille Livres de Bacon (lard fume) (premiere qualite) au Fort Ellice, le 14 Octobre,

ET 120,000 LBS. DE BACON, AU 1ER OCTOBRE PROCHAIN.

Aux endroits ci-dessous mentionnés :

25,000	lbs.	de Bacon		à	Carlton,
40,000	"	"	"	"	Battleford,
20,000	"	"	"	"	Pitt,
10,000	"	"	"	"	Victoria,
25,000	"	"	"	"	Edmonton.

Des Soumissions séparées seront reçues pour la fleur livrée à Ellice, de même que pour le Bacon livré à la même place, aussi pour la livraison du Bacon aux différents endroits sur la Rivière Saskatchewan, tel que ci-dessus requis.

Chaque Soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté pour la somme de Mille Piastres qui sera confisqué si la partie à laquelle le contrat est adjugé, refuse le dit contrat, ou n'achève pas l'ouvrage contracté.

Des échantillons de farine devront accompagner chaque Soumission.

On ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

E. DEWDNEY,
Commissaire des Sauvages.

Bureau des Sauvages,
Winnipeg, 2 Juillet, 1881—2f.

Demandes de Licences.

HOTEL—Thomas Doyle ; et William Byers, Assiniboia.

JOHN FRASER, P.C.L.

Winnipeg, 23 Juin 1881.

Manitoba House

FIRST STREET,
WINNIPEG.

MARCOUX & PELISSIER

PROPRIETAIRES.

Nous avons l'honneur d'annoncer au public de la campagne que nous venons d'ouvrir ce magnifique Hôtel sur un pied de première classe. Nos prix sont madérés. Nous tenons que des liqueurs de première qualité.

Magnifique écurie.

Enfin rien n'a eté épargné. Nous espérons avoir une part de votre personage, certain que nous sommes de donner entière satisfaction.

VENEZ NOUS VOIR.

MARCOUX & PÉLISSIER,
Propriétaires.

Winnipeg, 14 Juillet, 1371.—3m

AVIS.

MUNICIPALITE DE ST. BONIFACE.

JEUDI, 14 Juillet, 1881.

Avis est par le présent donné aux propriétaires d'animaux qu'ils sont tenus et obligés de les tenir enfermer à partir de neuf heures du soir ; sinon ils encourront les frais et amendes.

J. B. JOYAL,
Gardien d'Enclos.

Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacite sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut, être surpassé

HOLLOWAY'S OINTMENT

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde Entier

Pour guérir le MAL DE JAMBES, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,

HOLLOWAY'S PILLS

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU... n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES,

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remedes sont enrégistrées à Ottawa. Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaise de l'Amerique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boîtes Si l'adresse n'est pas 533 Oxford Street, London, il y a falsification

St. Boniface. 16 Oct, 1879

ABONNEZ-TOUS
AU
JOURNAL "LE METIS"
LE SEUL ORGANE FRANÇAIS PUBLIÉ DANS LE NORD OUEST.
l'Abonnement est de $2 50 par Annee,
PAYABLE D'AVANCE
Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

CHAUX, PIERRE, SABLE.

—o—

Stony Mountain Lime & Stone Co.

—o—

A commencé ses opérations et est prête à livré de la pierre à bâtir à Winnipeg, Portage la Prairie et Emerson ou à n'importe quel point sur la ligne du chemin de fer Pacifique canadien à très bas prix.

Des échantillons de pierre peuvent être vus au bureau de la Compagnie, Winnipeg.

Est aussi en état de fournir de la chaux en grande ou petite quantité après le 15 mars, ayant sous construction deux larges fours patentés, qui donneront 2.000 minots chaque par semaine. Un hengar pour la chaux sera construit à la carrière et à Winnipeg, où les ordres à partir d'un minot de chaux et sable seront remplis sous le plus court délai.

Pour plus amples informations, prix, etc. adressez à

JAS. G. MACDONALD,
Winnipeg.
Wm. W. MACALISTER,
Stony Mountain.

m-3-13-3m

GASPARD LONGPRE,

ST. BONIFACE.

IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES,

FERBLANTERIES ET

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

Le magasin de M. Longpré se trouve situé à l'ancienne place de M. Roy où le public est spécialement invité à aller lui faire une visite afin de se convaincre par lui même du bas prix auxquels il vend ses ferronneries, ferblanteries, instruments d'agriculture etc., etc.

On se charge aussi à ce magasin de toutes sortes de réparations. Ouvrage sur commande des mieux finies.

SPECIALITÉ.

Instruments d'agriculture.

G. LONGPRÉ.

3m-10m-81

F. PARENT,

Peintre, Decorateur, Etc.,

—o—

Magasin et Boutique à

SAINT BONIFACE, PRES L'HOTEL NATIONAL.

—o—

M. Parent, tout en remerciant le public de l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour l'invite à venir lui faire visite. Comme par le passé les commandes reçues de la campagne seront exécutées sous le plus court délai et à des prix très réduits.

Spécialité pour les Voitures

F. PARENT.

m10-6m-81

ZOTIQUE LAVOIE,

Forgeron et Mécanicien,

SAINT BONIFACE

—o—

Exécute à sa boutique toutes espèces d'ouvrages tels que :

FERRER LES CHEVAUX.

FERRER LES VOITURES,

ETC, ETC., ETC.

Le tout se fait avec des matériaux de première classe, et la main d'œuvre est sans replique.

Toutes commandes envoyée recevront la plus promte attention.

Sa boutique est sur l'avenue Taché vis-à-vis l'étal de boucher de MM. Bonick & McCormick.

Z. LAVOIE.

m10-6m-81

M. HUGHES

ENTREPRENEUR ET MARCHAND DE MEUBLES,

228 GRANDE RUE, WINNIPEG.

—o—

MEUBLES.

Constamment en mains des meubles pour maison privée et bureaux. Le tout dans les meilleurs goûts et à très bon marché.

ENTREPRENEUR

de cercueils et d'écrins en noyer noir et en bois de rose, etc. etc., etc.

AUSSI

Tout ordre ou commande laissés à son établissement recevront la plus grande attention.

Moulures pour Cadres.

Des moulures de toute espèce pour encadrer des gravures ou images de toute grandeur.

Venez me voir avant d'acheter ailleurs.

M. HUGHES.
No. 228 Grande Rue.

Winnipeg, 3 Mars 1881.

m-3-1a

COMPAGNIE

DE LA

BAIE D'HUDSON.

—o—

TERRAIN EN CULTURE

A VENDRE DANS

Manitoba et le Nord-Ouest.

—o—

La Compagnie de la Baie d'Hudson possède 7,000,000 d'acres de terre dans la grande et fertile zône et offre maintenant en vente

500,000 ACRES

arpentées par le Gouvernement de la Puissance.

LOTS DE VILLE A VENDRE,

Dans Winnipeg, West Lynne, Portage la Prairie et Goschen (Territoire du Nord Ouest.)

Les lots ci-dessus seront vendus à des prix raisonnables et à des conditions de paiement très faciles.

Toutes les informations ayant rapport à ces terrains seront données au Bureau de la Compagnie à Winnipeg et à Montréal.

C. J. BRYDGES,

Commissaire des Terres.

m9-1a-81

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

Annonces Nouvelles

E. LEMIRE,

Rue Notre-Dame, WINNIPEG

Informe respectueusement le public de Winnipeg et des environs qu'il est maintenant en état de fabriquer et réparer toute espèce d'instruments aratoires, voitures, wagons, charrettes, etc.

Aussi il fera sur commande des herses, jougs à bœufs, chaloupes, bacs et bateaux, le tout des mieux finis et exécuté par des hommes compétents.

Ferrage des chevaux, ouvrage de forge et toutes sortes de réparations promptement et habilement exécutées.

Toutes commandes laissées à la boite 17, bureau de poste, St. Boniface, recevront une immédiate attention.

TROUVÉE.

Vers le 13 Mai dernier, sur le chemin des Mennonites, à St. Vital, une pièce d'étoffe pour hardes d'hommes.

La personne qui l'a perdue pouera la ravoir en prouvant la propriété et payant les frais d'annonces.

S'adresser au bureau du "Métis."

St. Vital, 28 Juin, 1881—3 f.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est donné que si d'ici à huit jours les rentes pour constitut de lots dans St. Boniface, ne sont pas payés au bureau de MM. Royal et Prud'homme, avocats, à Winnipeg, il sera institué des poursuites judiciaires.

Ceci est le dernier avis.

St. Boniface 9 Juin 1881.

FÊTE NATIONALE

DES

CANADIENS-FRANCAIS

CÉLÉBRÉE A QUÉBEC EN 1880

HISTOIRE—STATISTIQUES—DOCUMENTS—MESSE—PROCESSION—BANQUET—CONVENTION

PAR M. H.-J.-J.-B. CHOUINARD
Sec.-Gén. de la Convention.

Cet ouvrage sera livre dans quelques jours à ceux qui y auront souscrit avant le 15 juillet prochain, aux conditions suivantes :

Le volume sera envoyé, franc de port, broché ou relié ;

Prix—Broché	$1 00
Reliure ou percaline	1 25
Demi-reliure (bibliothèque)	1 50

à toutes les personnes qui en enverront le prix à l'adresse suivante :

H. J. J. B. CHOUINARD,
Boite 264, Bureau de Poste,
QUÉBEC.

Ces conditions sont offertes aux souscripteurs seulement. A partir du 15 juillet 1881, le prix de l'ouvrage broché sera strictement d'une piastre et cinquante centins ($1.50.)

Québec, 20 juin 1881. 1m

DANIEL CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C

Grande Rue - Winnipeg,

Vis-a-vis le Palais de Justice.

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,

SOLLICITEUR,

PROCUREUR ET

NOTAIRE PUBLIC

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

—o—

A. A. C. LaRiviere – Alex. Kittson

ST. BONIFACE, MANITOBA.

—o—

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidelité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'execution des demandes de Patente de terre, d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.

A VENDRE A ST. BONIFACE.

Une jolie maison dernièrement bâtie, dans le meilleur ordre, et entourée d'un jardin.

ADJUTOR GAUVREAU,
Propriétaire.

St. Boniface 19 mai 1881.

Demandes de Licences

HOTELS.—Félix Gentes, George T. Lundy, Fidèle Mondor, E. J. Prince, John McKinnon, J. H. Lashander, John Nevins, Thomas Doyle, Mrs. Jane Gallie.

EPICERIES.—William Fiett, J. H. McTavish, F. W. Gigot, Robt. Bullock.

JOHN FRASER,
P. C. L.

9 juin, 1881—2 f.

Depuis ce jour jusqu'a la fin de 1881

Une Piastre !!

Le *Mail* (Toronto) est au premier rang des journaux et dépasse ses rivaux. Le mieux écrit, le mieux informé et le plus influent des journaux canadiens, il fait honneur à l'esprit d'entreprise de nos compatriotes. *(Brampton Conservator.)*

Le "Mail" Hebdomadaire.

Le meilleur marché et le premier en Amérique. Il nous reste des *Annuaires* dont la valeur est plus grande qu'aucun manuel agricole de trois piastres d'abonnement. Nous enverrons un *Annuaire* à tout abonné, tant qu'il nous en restera.

Nous ferons plus !

Nous enverrons *gratis* à chaque abonné du *Mail* hebdomadaire de 1881 un *Annuaire* de 1881 en voie de préparation.

Ainsi les abonnés nouveaux recevront
Le *Mail* hebdomadaire pour 15 mois,
L'annuaire agricole de 1880,
L'annuaire agricole de 1881,
Le tout pour UNE PIASTRE !

S'adresser
THE "MAIL,"
Toronto.

jno—25

Avis.

Avis public est par le présent donné que les Rentes de Lots dans St. Boniface sont dues depuis le Premier Mai courant et payables sans délais aux Bureaux de Royal et Prud'homme, avocats, à Winnipeg.

St. Boniface, 5 Mai 1881. 1m